

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Fadoua LALOUCH
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mile Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS.
	Membres absents:	
M. Lucien BRENOT	M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIB	ETICH
A D (I DDY APPE	M. Daniela Andri Alli AEDT manning M. N.	Aug DEDTEL OOT

M. Lucien BRENOT	M. Gerard DUPIRE pouvoir a M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CAMBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat et Logement - Habitat locatif public : demande de subventions Foyer DIjonnais : acquisition-amélioration de 2 logements (PLUS), 1 rue des Marmuzots à Dijon

Le Foyer Dijonnais va réaliser, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration financée en 2007 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon et située 1 rue des Marmuzots à Dijon, deux logements collectifs relevant d'un financement PLUS.

GD2008-05-15_08 N°8 - 1/2

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, le Foyer Dijonnais, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 18 010,27 € pour surcoût de construction,
- 31 022,40 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 6,50 % et 11,20 % du coût prévisionnel TTC (277 081,00 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du « 1 % Logement » ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer au Foyer Dijonnais 8 rue Févret BP 30312 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de deux logements collectifs (PLUS), située 1 rue des Marmuzots à Dijon, deux subventions d'un montant total de 49 032,67 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions d'intervention en matière de financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré :
 - 18 010,27 € pour surcoût de construction,
 - 31 022,40 € pour surcharge foncière.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

19 MAI 2008

Pour le Président

le vice Président

Publié le 1 9 MAI 2008 Déposé en Préfecture le

 $N^{\circ}8 - 2/2$